Séance du 18/09/2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° : 332
Dossier : 170793

Politique : *Cultivons les talents*
Commission : Culture - Vie associative - Animation - Education - Enseignement supérieur

Direction en charge : Affaires Culturelles
Objet : Conservatoire - Conservatoire Massenet de Saint-Etienne - Sébastien Gaxie - Convention - Approbation

Président : M. Gaël PERDRIAU, Maire
Date de convocation du conseil : 08/09/2017
Compte rendu affiché le : 19/09/2017
Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 59

Présents :
M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, M. Georges ZIEGLER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Paul CORRIERAS, M. Lionel SAUGUES, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY, M. Daniel JACQUEMET, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Jean-Noël CORNUT, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Eric BARGAIN, M. Robert KARULAK (Présent à partir de la question n°4 du projet de l'ordre du jour.), M. Frédéric DURAND, Mme Caroline MONTAGNIER, Mme Marie-Hélène THOMAS, Mme Pascale MARRON, M. Olivier LONGEON, M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE, M. Florent PIGEON, Mme Stéphanie MOREAU, Mme Nadia SEMACHE, M. Serge HORVATH, M. Gabriel DE PEYRECAVE, Mme Raphaëlle JEANSON, Mme Maryse BIANCHIN, M. Jacques PHROMMALA, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC, M. Michel BEAL

Absents-Excusés :
Mme Pascale LACOUR (pouvoir à Mme Brigitte MASSON) Mme Anne-Françoise VIALLON (pouvoir à M. Gilles ARTIGUES) M. Patrick NEYRET (pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE) Mme Catherine ZADRA (pouvoir à M. Samy KEFI-JEROME, Présente à partir de la question n°20 du projet de l'ordre du jour.) M. Cyril MEKDJIAN (pouvoir à M. Georges ZIEGLER) M. Charles DALLARA (pouvoir à Mme Siham LABICH, Présent à partir de la question n°20 du projet de l'ordre du jour) Mme Marie-Camille REY (pouvoir à M. Jacques FRESSINET) M. André FRIEDENBERG (pouvoir à Mme Nadia SEMACHE) M. Maurice VINCENT (pouvoir à M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE)

Absents :

Politique : *Cultivons les talents*
Commission : Culture - Vie associative - Animation - Education - Enseignement supérieur

Délibération n° : 332
Dossier : 170793

Direction en charge : Affaires Culturelles
Objet : Conservatoire - Conservatoire Massenet de Saint-Etienne - Sébastien Gaxie - Convention - Approbation

□ Rappel et Références :
Le Conservatoire Massenet, Conservatoire à rayonnement régional, a vocation à s'étendre de l'initiation à la formation spécialisée en théâtre, musique et danse, à travers l'acquisition de techniques, de connaissances et de moyens d'expression conduisant à une pratique artistique personnelle autonome ou à l'engagement dans une voie professionnelle.
Sa vocation d'éducation musicale, chorégraphique et théâtrale s'adressant à l'ensemble des publics, même « non avertis », trouve l'un de ses cadres dans la participation qu'il peut prendre à des projets associant des élèves d'autres structures d'enseignement ou de pratique artistique amateur.

□ Motivation et Opportunité :
Dans le cadre de la politique culturelle de la ville, la collectivité a souhaité passer commande d'une résidence à un compositeur contemporain pour la période de septembre à fin décembre 2017.

Afin de mener à bien le choix et le suivi de cette résidence artistique, le Conservatoire Massenet a organisé l'appel à projet du compositeur ainsi que son choix.

A l'issue de l'analyse de plus de cinquante candidatures, le choix s'est porté sur M. Sébastien Gaxie, tant pour ses qualités artistiques que par sa prise en compte des enjeux culturels du territoire dans ses propositions.
Son catalogue comprend une trentaine d’opus allant de la pièce soliste à la pièce pour orchestre, avec une utilisation fréquente de l’électronique. Ses o uvres sont dirigées par des chefs comme Pascal Rophé, Zsolt Nagy, Alain Louvier, Guillaume Bourgogne, Jean Deroyer et données par des musiciens comme Médéric Collignon, Claude Barthélemy ou Ramon Lopez. Il participe à de nombreux festivals, notamment le festival Présences de Radio France et Banlieues Bleues. Sa musique est donnée en Europe, en Thaïlande et au Japon .

□ Contenu :

Le Conservatoire Massenet suivra la réalisation de la composition et son aboutissement sous forme d'une représentation publique gratuite et ouverte à tous. Il a été convenu d'une rémunération de 10 000€ TTC pour le compositeur.

La Ville de Saint-Etienne pour le Conservatoire Massenet s'engage à :
- Accueillir le compositeur en résidence dans ses locaux et organiser, à chaque fois que nécessaire, des rencontres avec les enseignants
- Accompagner le compositeur en résidence dans ses échanges avec les partenaires artistiques culturels et institutionnels impliqués dans le projet.
- Travailler, en lien avec le compositeur en résidence aux conditions techniques de diffusion des o uvres composées au premier semestre 2018 dans la limite des capacités techniques du Conservatoire Massenet et de ses partenaires.
- Payer au compositeur en résidence la somme de 10 000 € TTC
- Rembourser au compositeur en résidence ses frais de restauration et de transport selon les conditions prévues pour les intervenants extérieurs de la Ville de Saint-Etienne dans la limite de 1 500 € TTC annuel.
- En lien avec la Direction des Affaires Culturelles, mettre à la disposition du compositeur en résidence un des appartements dédiés lors de ses séjours.

Le compositeur en résidence s'engage à :
- Être présent dans l'établissement un minimum de 10 jours ouvrés sur la période de la résidence.
- Pour une durée minimale de 20 h de face à face pédagogique :
    - animer des séances de travail au côté des enseignants du Conservatoire
    - intervenir auprès des classes de composition, d'écriture, de culture musicale et de formation musicale.
    - animer des conférences et des séances de présentation de la démarche et de sensibilisation à la musique contemporaine pour les classes du Conservatoire Massenet et ses partenaires.
- Composer une ou plusieurs pièces instrumentales, vocales, et/ou mixtes, pouvant intégrer une part d'électro acoustique, pour une durée totale de 30 minutes au minimum.
- Intégrer dans ces o uvres la diversité des pratiques musicales, chorégraphiques et théâtrales au sein du Conservatoire et des autres acteurs de la musique amateur du territoire.
- Prendre en compte, au moins dans une des o uvres, les classes de formation musicale et les orchestres à l'école.
- Intégrer dans ces o uvres les orientations liées au territoire décrites dans la note d'intention
- Pour chaque o uvre, livrer le matériel *(partitions et éventuels supports audiovisuels)*typographié et pouvant permettre une reprise ultérieure des o uvres
- Préparer la création *(1ère représentation des o uvres)*, aux côtés du Conservatoire Massenet et de la direction des affaires culturelles, dans le courant du premier semestre 2018.

□ Maîtrise d'ouvrage :
Ville de Saint-Etienne

□ Point Financier :

o Coût total investissement TTC : dont TVA :

o Coût total annuel fonctionnement TTC : 11 500 € BP 2017 dont personnel mis en oeuvre :
1 500 € BP 2018

o Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
Investissement						
Fonctionnement	13 000 €					
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ Proposition :

Il est demandé à l'Assemblée Communale de bien vouloir :

- approuver la présente convention entre la Ville de Saint-Etienne (pour le Conservatoire) et Sébastien Gaxie
- autoriser M. le Maire ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation, à signer ledit document dont un exemplaire est annexé à la présente délibération

Décision : Proposition adoptée **Résultat du vote :** 56 voix pour, 0 voix contre, 3 abstention(s)	**Imputation budgétaire** BP 2017- 2018 - Chapitre 011 - Article 6288 -
	Pour Extrait, **Pour le Maire,** **l'Adjoint délégué** **Marc CHASSAUBENE**